

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence :

*M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard*

Vice-présidences :

*M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont*

Membres :

*M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont*

*M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles*

*M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville*

*M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve*

*M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun*

*M. Peter McQueen
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension*

Le 18 avril 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE248163001

Conclure une entente-cadre avec la firme Stantec experts-conseils ltée (lot 1) pour des services professionnels et techniques en biologie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports se terminant, au plus tard, le 18 avril 2026 avec une possibilité de prolongation de 12 mois, jusqu'au 18 avril 2027 - Dépense totale de 2 468 438,52 \$, taxes et contingences incluses (contrat 2 146 468,28 \$ + contingences 321 970,24 \$) - Appel d'offres public 23-20252 - 2 soumissionnaires.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE248163001

Conclure une entente-cadre avec la firme Stantec experts-conseils ltée (lot 1) pour des services professionnels et techniques en biologie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports se terminant, au plus tard, le 18 avril 2026 avec une possibilité de prolongation de 12 mois, jusqu'au 18 avril 2027 - Dépense totale de 2 468 438,52 \$, taxes et contingences incluses (contrat 2 146 468,28 \$ + contingences 321 970,24 \$) - Appel d'offres public 23-20252 - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 27 mars 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

Lot 1

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 3 avril 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables ont d'abord expliqué que le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports a besoin de s'adjoindre de l'expertise d'une firme externe spécialisée en biologie pour divers projets dans le réseau des grands parcs de Montréal. Un appel d'offres a donc été publié le 18 décembre 2023 afin de conclure deux ententes-cadres. Durant la période de publication, deux addendas ont été émis pour fournir des réponses aux questions et reporter la date d'ouverture des soumissions. Il y a eu 14 preneurs du cahier des charges et deux ont déposé une soumission pour chacun des lots. Comme l'ont précisé les personnes invitées, le faible taux de soumissionnaire peut s'expliquer par l'envergure des lots, qui a pu freiner la participation des plus petites firmes, qui sont nombreuses dans le domaine de la biologie.

En ce qui a trait aux résultats pour le lot 1, la firme qui a obtenu la meilleure note finale est Stantec experts-conseils ltée, dont le prix présente un écart de 8,92 % avec l'estimation et de 31,12 % avec le deuxième soumissionnaire. D'après l'analyse, près de la moitié de l'écart entre les deux soumissionnaires se situe dans le taux horaire pour trois

catégories d'emploi, soit Professionnel en environnement (50 % d'écart), Coordonnateur (41 % d'écart) et Technicien en environnement - intermédiaire (41 % d'écart). Les responsables ont tenu à préciser qu'il s'agit d'une première entente-cadre à la Ville pour ce genre de services et qu'elle regroupe plusieurs types d'expertise. Il est possible que l'incertitude entourant ce contrat ait incité Groupe conseil UDA inc. à déposer certains prix plus élevés. D'ailleurs, le lot 2 n'a pas été octroyé, car l'offre présentée par Groupe conseil UDA inc. montrait un écart de 50,68 % avec l'estimation.

Les responsables ont conclu en recommandant de poursuivre le processus d'octroi pour le lot 1 avec l'adjudicataire, Stantec experts-conseils ltée.

Au terme de la présentation, la Commission a notamment voulu savoir quels étaient les projets compris dans le lot 1 et ce qu'il adviendra de ceux qui étaient prévus dans le lot 2, qui n'a pas été octroyé. En réponse, les personnes-ressources ont précisé que le lot 1 doit couvrir les projets d'aménagement qui sont au PDI, dont ceux au Grand parc de l'Ouest et au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies. Elles rappellent qu'il s'agit d'une première entente-cadre et que ce sera l'occasion pour le Service de se faire la main avec ce type de gestion de projet. Lorsque l'enveloppe pour le lot 1 sera épuisée, l'équipe sera mieux à même de juger si l'entente-cadre est l'outil adéquat. Si c'est le cas, la Ville pourra retourner en appel d'offres pour obtenir l'expertise nécessaire dont elle a besoin pour les autres projets. Enfin, les membres ont demandé si l'adjudicataire est une nouvelle firme. Les responsables ont répondu que la Ville a déjà travaillé avec Stantec experts-conseils ltée.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

Lot 1

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE248163001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.